
VII.
**Pour une politique
culturelle et sportive
au service de tous**

Budget primitif pour 2014

Session de février 2014

Introduction générale	VII à VII
711 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle.....	VII à VII
714 Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création	VII à VII
751 Développer le sport en région.....	VII à VII

A l'heure des grandes évolutions civilisationnelles et des crises de toute nature, financière, économique, politique, alors que des valeurs, hier unanimement partagées, sont aujourd'hui remises en questionnement, la culture s'impose plus que jamais comme creuset de la citoyenneté, source d'épanouissement social et intellectuel, vecteur d'émancipation et d'ouverture sur le monde, comme facteur de mieux-être des habitants, de régulation des relations intergénérationnelles et bien sûr de levier du développement des territoires.

La contrainte budgétaire qui s'impose aujourd'hui à la Région, comme à l'ensemble des partenaires publics, ne doit pas remettre en cause les principes d'intervention de la collectivité. Elle doit au contraire les renforcer et inciter à explorer toutes les voies d'une plus grande efficacité de l'action publique pour que, demain, davantage de nos concitoyens, sur l'ensemble du territoire, puisse exercer leur « droit » à la culture.

Cette rareté de l'argent public ne doit pas non plus conduire à l'étouffement des initiatives. Elle imposera de réinterroger les fondements, les modalités et le niveau de nos interventions de façon plus exigeante encore.

Dans cette optique, la perspective d'une gouvernance partagée entre l'Etat et le Conseil régional, associant les autres collectivités territoriales, telle qu'inscrite dans le pacte d'avenir, doit permettre de renforcer notre action, de la rendre plus cohérente et moins dispendieuse, de mieux prendre en compte les besoins des populations mais aussi des acteurs culturels.

Lors de la session de mai 2011, un ensemble de chantiers prioritaires a constitué l'ossature du bordereau programmatique « Bretagne, l'ambition culturelle ». Les engagements qui y figuraient sont aujourd'hui en phase de mise en oeuvre. L'année 2014, tout en poursuivant l'effort de consolidation indispensable qui s'impose, et après les premières évaluations réalisées avec les acteurs concernés, devra permettre d'ajuster ou de modifier les dispositifs et d'améliorer leur impact.

Ainsi, la démarche engagée pour la jeunesse est articulée avec la politique d'insertion afin de toucher les publics les plus éloignés de l'offre culturelle. L'attention au patrimoine culturel immatériel et aux pratiques en amateurs sera confortée par les renouvellements en cours des conventions des grandes fédérations ainsi que par l'ouverture du portail des cultures de Bretagne piloté par Bretagne Culture Diversité. Les pratiques

culturelles populaires, trop souvent oubliées des politiques publiques, bénéficieront d'un accompagnement attentif. Le soutien à la création prendra mieux en compte les disciplines artistiques émergentes. Spectacle vivant en Bretagne, désormais pleinement opérationnel, sera le fer de lance des équipes artistiques régionales pour développer leur diffusion hors de Bretagne. Le Frac, qui accueillera à nouveau dans ses murs la biennale de Rennes en 2014, n'en sera pas moins présent sur l'ensemble du territoire avec une série d'expositions proposées dans de nombreuses communes. En matière d'enseignement supérieur, l'effort sera maintenu.

Afin de mieux accompagner le développement des entreprises cinématographiques bretonnes un nouveau dispositif de soutien à la coproduction associée sera expérimenté. La réflexion sur le développement d'une offre audiovisuelle régionalisée, inscrite au pacte d'avenir, sera poursuivie en lien étroit avec les multiples opérateurs du secteur en région. L'application de nouvelles modalités d'accompagnement des manifestations littéraires garantira une meilleure lisibilité et une plus grande équité dans l'allocation des moyens régionaux. Les modalités d'accompagnement du secteur discographique seront évaluées à la lumière des résultats produits par quatre années de soutien régional.

Enfin, le conseil culturel de Bretagne verra son fonctionnement consolidé par un renforcement en compétences qui permettra la mise en œuvre d'études visant à éclairer l'assemblée dans ses avis et contributions.

La répartition des crédits

Autorisations d'engagement et de programme

	AE 933	Total	AP 903	Total
P00711 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle	15 659 000	15 659 000	1 520 000	1 520 000
P00714 Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création	4 387 000	4 387 000	3 680 000	3 680 000
P00751 Développer le sport en région	4 345 000	4 345 000	4 500 000	4 500 000
Total	24 391 000	24 391 000	9 700 000	9 700 000

Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	Fonctionnement 933	Total	Investissement 903	Total
P00711 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle	15 668 000	15 668 000	1 640 000	1 640 000
P00714 Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création	4 300 000	4 300 000	3 520 000	3 520 000
P00751 Développer le sport en région	4 345 000	4 345 000	5 000 000	5 000 000
Total	24 313 000	24 313 000	10 160 000	10 160 000

Programme 711 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Ce programme regroupe l'ensemble des actions visant à soutenir les structures qui concourent à créer, diffuser et transmettre des œuvres mais aussi des pratiques, des idées, des temps forts de rencontres entre artistes et habitants dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel.

La Région développe une stratégie visant à intervenir à différentes échelles, du local à l'international, et sur l'ensemble des strates qui composent la création culturelle, de la création à la diffusion. Il s'agit donc d'évaluer en permanence, dans un dialogue constant avec les porteurs de projets, les leviers d'action les plus pertinents et les plus efficaces pour créer les conditions de la rencontre entre les projets artistiques, les projets culturels et la population bretonne. Par cette politique culturelle ambitieuse dans ses objectifs et exigeante dans sa mise en œuvre, il s'agit bien sûr d'affirmer l'égalité des cultures et des pratiques culturelles mais aussi de faire en sorte que chaque porteur de projet, dans le champ de la création artistique la plus contemporaine comme dans celui de la transmission du patrimoine culturel immatériel, puisse se sentir concerné, à un titre ou à un autre, par l'action de la Région.

Cette volonté d'embrasser largement les champs artistique et culturel ne va cependant pas sans la nécessité d'affirmer des choix et de fixer un cadre d'intervention. Elle s'accompagne d'une réflexion sur le modèle économique des projets artistiques et culturels, leur pertinence et leurs effets induits sur les territoires concernés. Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit plus que jamais de travailler en étroite concertation avec l'Etat et les autres collectivités et d'opérer des redéploiements pour conserver une dynamique budgétaire qui permette d'intégrer des nouveaux projets ou de nouvelles priorités.

C'est donc dans cette double volonté de rigueur et de développement culturel que s'inscrit le programme. Pour cela, le cadre d'intervention de la Région doit être précisé et aménagé de façon à optimiser l'action régionale et à la rendre la plus transparente possible. Différents aménagements concernant le soutien aux projets artistiques, à l'ingénierie culturelle, aux manifestations et aux équipements culturels sont donc proposés et seront précisés dans le cadre des modalités d'intervention présentées à la Commission Permanente..

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires

- I.1 Favoriser la création de projets artistiques et culturels
- I.2 Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
- I.3 Favoriser un aménagement concerté du territoire en équipements culturels

II. Favoriser le développement de ressources au service des artistes et des porteurs de projets

- II.1 Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
- II.2 Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
- II.3 Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques

III. Soutenir les pratiques artistiques et culturelles, la diversité culturelle et la transmission du patrimoine culturel immatériel

- III.1 Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle
- III.2 Soutenir l'engagement des jeunes dans des projets artistiques et culturels
- III.3 Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

Projet de BP 2014

AP	1 520 000 €
AE	15 659 000 €
Total	17 179 000 €
CPI	1 640 000 €
CPF	15 668 000 €
Total	17 308 000 €

I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires

I.1. Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires

Le soutien à la création et la production artistique constitue l'un des enjeux majeurs de toute politique publique de la culture. Soutenir les artistes qui vivent et travaillent en Bretagne demeure le socle de la politique culturelle de la Région. Mais entre « l'art pour l'art » et l'instrumentalisation des projets artistiques, il s'agit de trouver une troisième voie : respecter et encourager le geste artistique et son indépendance, mais revendiquer aussi les « effets induits » de la création artistique et de sa présence sur un territoire donné, que ce soit en termes de formation du regard, d'émancipation de la pensée, de lien social ou de divertissement. En Bretagne en effet, nombreux sont les artistes qui, au-delà de la création d'une œuvre, tissent des relations avec leurs concitoyens dans un esprit de partage et de rencontre.

Ce soutien aux artistes doit être réaffirmé sans faire l'économie d'une réflexion partagée avec le plus grand nombre sur les problématiques actuelles du secteur culturel, qui tiennent principalement à ce qu'on pourrait qualifier de crise de surproduction. Si le nombre de théâtres, de festivals ou de centres culturels, et donc les capacités de diffusion, ne cessent d'augmenter, la quantité de projets artistiques créés chaque année augmente plus vite encore. Les enjeux des politiques publiques en la matière sont donc multiples et parfois contradictoires puisqu'il s'agit à la fois de soutenir la création artistique et de créer les conditions de sa réception en encourageant la mise en œuvre d'actions culturelles, tout en veillant à une forme de régulation entre production et diffusion.

Quatre générations d'équipes artistiques sont aujourd'hui à l'œuvre et en situation de solliciter des financements publics. Le développement de l'éducation artistique et de l'action culturelle, le maillage exponentiel du territoire en équipements culturels, la création d'écoles supérieures dans le champ du spectacle vivant et des arts plastiques ont multiplié les vocations artistiques et l'appétit culturel des citoyens. La fréquentation des équipements culturels pâtit peu de la crise actuelle, et en Bretagne tout particulièrement, le public répond largement présent, même aux propositions les plus insolites.

Pourtant, premier paradoxe, force est de constater un certain engorgement du système : l'offre artistique est devenue trop importante eu égard aux capacités des structures culturelles à la soutenir et la diffuser. Les micro-projets artistiques, souvent générés par des nécessités économiques plus que par réel désir artistique, se multiplient dans une précarité croissante et il appartient aux pouvoirs publics d'être attentifs à la réelle viabilité des projets.

Second paradoxe : de nombreuses personnes demeurent encore à l'écart de cette offre artistique et culturelle, l'éducation artistique et l'action culturelle restent donc toujours d'actualité. Il s'agit bien sûr de permettre un élargissement des publics de l'offre artistique, mais aussi la prise en compte de disciplines artistiques émergentes ou de pratiques culturelles trop souvent oubliées des politiques publiques de la culture.

De nombreux redéploiements ont été opérés en 2013 dans un cadre budgétaire constant et devront être poursuivis en 2014 dans le même contexte :

- entre disciplines artistiques au sein du spectacle vivant : il s'agit de soutenir la prise de risque artistique pour les disciplines plus « exigeantes » ou moins facilement relayées par les diffuseurs (danse contemporaine, musiques populaires, théâtre de texte...) tout en étant attentif à la viabilité des projets
- entre le secteur du spectacle vivant et celui des arts plastiques, ce dernier étant historiquement moins bien soutenu par les politiques publiques de la culture
- entre porteurs de projets : questionner les projets « historiques » qui ne sont plus sur une dynamique de développement pour permettre de financer des nouveaux projets et ainsi mieux prendre en compte des enjeux plus contemporains (jeunesse, cultures urbaines, numérique...).

Par ailleurs, le dispositif de soutien à l'ingénierie culturelle n'a pas trouvé le succès escompté auprès des Pays, qui semblent rencontrer des difficultés à financer de l'ingénierie quand les projets eux-mêmes peinent à mobiliser des financements. Ce dispositif a permis de maintenir un soutien à deux postes précédemment financés dans le cadre des contrats de pays (Pays de Pontivy et de Guingamp) mais malgré plusieurs manifestations d'intérêt pour ce dispositif, aucun nouveau Pays n'a souhaité créer de poste d'ingénierie culturelle. Les diagnostics de territoire ainsi que la réflexion entamée sur l'ingénierie territoriale à l'occasion de l'élaboration d'une nouvelle politique de contractualisation entre la Région et les Pays conduisent à

proposer de supprimer ce dispositif et de ventiler les crédits correspondants vers des projets artistiques et culturels de territoire qui ont vocation, au sein de territoires peu pourvus en offre culturelle, à créer des conditions de rencontre entre des artistes et des habitants.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la création et de la présence artistique au sein des territoires, et selon la nature des projets portés par les équipes artistiques, les structures de production et les structures de développement culturel, la Région peut intervenir de différentes façons :

- une aide aux projets de production artistique
- une aide à la structuration et au fonctionnement
- une aide aux projets artistiques et culturels de territoire

Les modalités d'intervention de la Région en faveur de ces projets feront l'objet d'un vote en commission permanente. Dans tous les cas de figure, la Région portera une attention particulière à l'équilibre entre subventions publiques et recettes propres, l'inscription des projets dans les réseaux professionnels de production et de diffusion à l'échelle régionale et nationale et la présence artistique et culturelle au niveau local.

En 2013, 148 bénéficiaires ont fait l'objet d'un soutien pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dans le domaine du spectacle vivant (danse : 32, musique : 33, théâtre et expressions théâtrales : 76, arts plastiques : 5, pluridisciplinaire : 19), dont 13 équipes artistiques ayant fait l'objet d'un conventionnement pluripartite.

1.2. Soutenir des manifestations artistiques et culturelles ancrées sur les territoires

Le constat du caractère pléthorique et exponentiel de l'offre artistique vaut également pour l'offre culturelle, notamment sous sa forme événementielle, qui fait largement recette en Bretagne. Malgré la crise, malgré le maillage culturel déjà très dense du territoire, de nouveaux festivals voient le jour chaque année en Bretagne : il faut bien sûr s'en réjouir, car c'est signe de créativité, de dynamisme, d'engagement associatif renouvelé, de maintien du « vivre ensemble ». Mais il faut aussi savoir lire entre les lignes de cette festivalisation croissante : crise du disque compensée par la multiplication des concerts et l'inflation des cachets, événementialisation de la culture au détriment d'une structuration pérenne de l'offre culturelle, risque d'une « consommation » culturelle par un public déjà acquis sans action culturelle dans la durée.

C'est pourquoi le soutien de la Région aux manifestations doit tenir compte de cette réalité en privilégiant les manifestations qui répondent aux trois conditions suivantes :

- une inscription dans les réseaux culturels professionnels régionaux, voire nationaux, permettant de structurer et de valoriser une discipline, une esthétique ou une pratique artistique à l'échelle de la région ;
- une ligne artistique étayée par un budget significatif et une programmation laissant une large place à la découverte, l'innovation et la prise de risque artistique ;
- un projet d'actions culturelles faisant état d'une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local.

Les manifestations répondant aux caractéristiques précitées et situées dans des territoires peu pourvus en offre culturelle seront privilégiées. A contrario, les projets proposant essentiellement la diffusion de spectacles dans des territoires dont le maillage culturel est déjà dense et pour des disciplines ne présentant pas de prise de risque particulière ne pourront prétendre à un soutien de la Région.

Une plus grande exigence dans l'examen de nouvelles sollicitations doit également s'accompagner d'une réflexion sur le modèle économique et la nature du soutien régional aux festivals existants, dont certains ont atteint des niveaux de financement auxquels de nouveaux projets voyant le jour ne pourront jamais prétendre, ou qui ne répondent parfois plus aux objectifs cités ci-dessus.

C'est pourquoi il est proposé d'introduire des seuils financiers concernant le budget global minimum et le budget artistique qu'une manifestation doit pouvoir justifier pour prétendre à un financement régional. Un dialogue s'engagera avec les festivals déjà soutenus qui ne répondraient pas à ces conditions d'intervention. Le détail de ces modalités d'intervention sera proposé au vote de la commission permanente.

En 2013, une centaine de manifestations a fait l'objet d'un soutien de la Région (sans compter les festivals organisés par les scènes nationales et conventionnées) et une attention particulière a été portée aux festivals

dont le projet artistique et culturel présente un intérêt régional en termes de diversité culturelle, de patrimoine culturel immatériel ou d'attention particulière en direction de la jeunesse (ex : musiques du monde, cultures urbaines...).

I.3. Favoriser un aménagement concerté du territoire en équipements culturels permettant la réalisation de projets artistiques et culturels

L'échéance des contrats Pays/Région 2006-2012 a permis de dresser des diagnostics territoriaux par pays qui ont mis en exergue l'excellent maillage territorial dont bénéficie la Bretagne en matière d'équipements culturels. La construction de nouveaux équipements ne semble plus constituer une priorité en matière d'aménagement culturel du territoire, notamment dans un contexte qui voit se réduire les budgets consacrés au fonctionnement de ces équipements. Aussi, en adéquation avec la politique de la Région à l'égard des Pays, il est proposé que le soutien régional à la construction de tout nouvel équipement culturel se fasse exclusivement dans le cadre de la contractualisation avec les pays. Il s'agit bien sûr de veiller à la cohérence territoriale des projets mais aussi de viser une augmentation de l'exigence qualitative des projets soutenus dans le cadre des contrats de pays.

En revanche, les projets visant à la rénovation de lieux culturels existants et à une amélioration des conditions d'accueil des projets artistiques et culturels pourront faire l'objet d'un soutien au titre de la politique culturelle.

Par ailleurs, la Région soutient également l'acquisition de matériel par les équipes artistiques et les structures de production et de diffusion, sous réserve qu'il soit directement destiné à la réalisation du projet artistique et culturel. Les dépenses éligibles concernent le matériel scénique ou d'exposition d'œuvres plastiques (éclairage, son, machinerie, équipement vidéo, rideaux de scènes, gradins, cimaises...). En revanche, les matériaux destinés à la scénographie en tant que telle (éléments de décors, construction d'œuvres) ne peuvent faire l'objet d'une aide dans le cadre de cette action.

II. Favoriser le développement de ressources au service des artistes et des porteurs de projets

II.1. Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels

La mise en réseau des artistes, des porteurs de projets et des ressources en ingénierie est essentielle à l'échelle d'un territoire régional. La structuration du paysage culturel en région repose pour partie sur des établissements publics régionaux missionnés par les collectivités publiques, mais ne saurait être efficiente sans la mise en réseau des acteurs culturels eux-mêmes, qui s'organisent et se fédèrent pour mener des réflexions collectives qui alimentent les politiques publiques.

Dans cet objectif, la Région a réorienté en 2012 le projet d'établissement de Spectacle vivant en Bretagne, dont les missions seront désormais entièrement dévolues à la diffusion et la mobilité des équipes artistiques. La restructuration de l'EPCC a permis de dégager des marges de manœuvre pour soutenir financièrement des compagnies ou des opérateurs culturels et ainsi optimiser les perspectives de développement des artistes professionnels basés en Bretagne. Il ne s'agit pas de créer un guichet d'aide à la diffusion, mais d'étudier au cas par cas les projets permettant de faire levier sur la diffusion d'artistes dans un réseau professionnel identifié. Les ressources en ingénierie de l'établissement et sa présence dans de nombreux réseaux à l'échelle nationale et européenne sont également déterminantes pour la poursuite de ses missions.

Le FRAC évolue désormais également sous le statut d'établissement public de coopération culturelle. Des échanges nourris avec la Ville et l'Etat ont permis de trouver un accord sur le format budgétaire de la structure. A la suite de la livraison totale du bâtiment – une solution technique ayant été trouvée pour la résolution du sinistre dans les réserves en sous-sol – le FRAC Bretagne pourra réunir sur un même site l'ensemble de sa collection dans des réserves accessibles au public. Le FRAC dispose maintenant d'un outil et d'un statut juridique lui permettant de développer son projet à Rennes, principalement sur le site de Beaugard, et toujours sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec d'autres structures.

Par ailleurs, de nombreux porteurs de projet s'organisent en réseaux pour mener des actions collectives ou mutualiser des ressources. Cette force de la coopération permet la circulation des idées, des bonnes pratiques et des savoir-faire et doit être soutenue et encouragée. La Région soutient à ce titre Bretagne en Scènes (réseau

de lieux de diffusion pluridisciplinaires), Art contemporain en Bretagne (réseau de structures dédiées à la promotion de l'art contemporain), Bretagne World Sounds (collectif de producteurs de musiques du monde), le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne, l'association Documents d'artistes en Bretagne (base de données sur les artistes plasticiens), la Fédération des festivals de musique classique et l'association Aprèsmai (réseau de structures dédiées aux musiques actuelles).

II.2. *Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger*

La Région poursuivra en 2014 son soutien aux ensembles traditionnels pour leurs déplacements en France et à l'étranger. Une attention particulière sera portée à la qualité des prestations proposées en réservant l'aide aux ensembles classés et en exigeant un nombre minimum de musiciens et/ou danseurs et à l'intérêt des manifestations qui accueillent ces groupes (conditions techniques, caractère international, qualité de la programmation et des échanges...). La Région soutient en moyenne une trentaine de groupes par an au titre de ce dispositif. A titre d'exemple, on retiendra de l'année 2013 le défilé du Bagad Kemper place Taksim à Istanbul, largement diffusé sur internet et les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la Région a renouvelé en 2013 sa convention avec l'Institut Français pour favoriser la mobilité des artistes professionnels à l'international. Cette convention vise prioritairement des projets de recherche, de résidence et de création ou encore d'échanges avec des équipes artistiques et acteurs culturels étrangers et s'inscrit en complémentarité des actions de Spectacle vivant en Bretagne, dont la mission principale consiste à soutenir la diffusion des projets créés par des artistes en Bretagne.

En 2013, **19 projets** ont été soutenus (danse : 3, arts plastiques : 3, musique : 9, théâtre : 4), permettant la présence d'artistes bretons dans 13 pays différents : Belgique, Croatie, Maroc, Madagascar, Canada, Macédoine, Etats-Unis, Koweït, Roumanie, Brésil, Cambodge, Vietnam, Turquie. A titre d'exemple, on peut citer les échanges nourris entre les scènes jazz de Brest et de Chicago, les échanges entre acteurs culturels du Pays de Redon et de Louisiane autour de la transmission du patrimoine culturel immatériel et des musiques populaires, les échanges entre l'association Artem de Quimper et l'Université de Montréal autour des arts plastiques ou encore, plus insolite, la résidence de création du groupe de musique « Herrad » au Koweït.

La Région se réserve également la possibilité d'intervenir ponctuellement et à titre exceptionnel sur des projets qui ne relèveraient pas de cette convention, mais dont la diffusion présente un intérêt majeur pour la visibilité internationale de la création artistique en Bretagne et le dialogue interculturel (présence sur des salons, participation à des rencontres professionnelles, coproductions artistiques avec des équipes étrangères...). C'est ainsi que la Région a soutenu la présence de musiciens bretons au Womex, salon international des musiques du monde qui se tenait en 2013 à Cardiff, présence particulièrement remarquée des professionnels du monde entier.

Indicateur 1 : Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut Français					
	2010	2011	2012	2013	2014 (cible)
Nombre de projets aidés	9	16	18	19	20

II.3. *Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques*

Une nouvelle génération de professionnels prend actuellement la direction d'équipements culturels en région et à l'échelle nationale. Ces renouvellements sont autant d'occasions de porter un discours sur la nécessité des partenariats, des mutualisations, de la structuration en réseau pour un plus grand partage de la création artistique.

La Région doit conserver son rôle dans cet effort de structuration, en étant attentive tant à l'aménagement culturel du territoire qu'à la structuration du secteur par discipline. Il s'agit de veiller à l'exigence artistique des projets, tout en encourageant les efforts de médiation culturelle entrepris par les structures de production et de diffusion. Tout en gardant la singularité d'une approche territorialisée du paysage culturel, la Région ne doit pas faire l'économie d'une réflexion secteur artistique par secteur artistique, afin de soutenir les disciplines où le risque artistique est plus grand. Il faut veiller notamment à la place de la danse contemporaine et du théâtre contemporain dans des projets où des disciplines réputées plus « faciles » d'accès

(jeune public, cirque, théâtre d'objets...) sont privilégiées, ou encore affirmer la responsabilité des centres d'art et des galeries associatives en matière de soutien à la création pour les plasticiens qui, à l'inverse des compagnies, reçoivent très peu d'aides directes des collectivités.

Si l'action de la Région concerne prioritairement les lieux labellisés (scènes nationales, centre dramatique, centre chorégraphique, centre de création des arts de la rue, scènes conventionnées, centres d'art), elle accompagne également toute structure portant un projet d'envergure régionale en matière de soutien à la création, de diffusion et d'action culturelle dans un champ disciplinaire spécifique.

Dans tous les cas de figure, le soutien de la Région est fléché sur l'accompagnement des projets artistiques, l'accueil d'artistes en résidence, l'apport de moyens en production et en industrie et la mise en œuvre d'actions culturelles sur le territoire. La diffusion, en revanche, n'est pas prioritairement visée par la politique culturelle régionale. Chaque année, une quarantaine de structures dédiées au spectacle vivant et une trentaine dédiées aux arts plastiques sont ainsi soutenues.

Un soutien est également apporté aux lieux investis par des équipes artistiques et/ou qui offrent aux artistes professionnels des espaces de travail et d'expérimentation et des temps de rencontre avec les habitants d'un territoire sur un mode relationnel qui n'est pas celui, plus ordinaire, de la diffusion. Citons par exemple la Voilerie-Danse à Arzon, les Pratos à St-Thual ou les Ateliers du Vent à Rennes.

Les centres culturels pluridisciplinaires non labellisés, qu'ils soient associatifs ou municipaux, sont pour leur part concernés par le dispositif de soutien à la production mutualisée en région. Ce dispositif adopté en 2012 est salué par la majorité des structures dites de « second cercle » car il valorise leur rôle dans la structuration du paysage régional et leur permet d'acquérir une nouvelle culture professionnelle, notamment en termes de mise en réseau et de collaborations sur des montages de production.

Pour rappel, le dispositif a permis, en 2013, de soutenir 15 structures culturelles (soit quatre de plus qu'en 2012) et, par effets induits, d'apporter des moyens en production à 45 équipes artistiques (soit 17 de plus qu'en 2012) pour un budget de près de 210 000 €.

Indicateur 2 : Soutien à la production mutualisée en région			
	2012	2013	2014 (cible)
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	11	15	15
Nombre d'équipes artistiques concernées	28	45	45

III. Soutenir les pratiques artistiques et culturelles, la diversité culturelle et la transmission du patrimoine culturel immatériel

III.1. Encourager les initiatives en faveur de la diversité culturelle

Une politique publique de la culture à l'échelle régionale, et particulièrement en Bretagne, ne peut pas se cantonner au soutien à la création artistique professionnelle. Ce serait ignorer la vitalité prodigieuse du territoire en matière de pratiques artistiques et culturelles, qu'elles soient ou non issues de ce qu'il convient d'appeler la tradition. Partout sur le territoire, des gens de tous âges se regroupent pour chanter, jouer un instrument de musique, danser, faire du théâtre ou conserver, valoriser et transmettre le patrimoine culturel immatériel de leur territoire. La richesse et le nombre de projets sont tels que la Région ne peut répondre à toutes les sollicitations et concentre son action sur les projets structurants et fédérateurs.

En matière de promotion du patrimoine culturel immatériel (PCI), la Région soutient plus particulièrement le projet de l'association Bretagne Culture Diversité (BCD) qui, un an après sa création, est désormais pleinement opérationnelle. Depuis les locaux de travail lorientais, 18 chantiers ont été ouverts, autour des axes constitutifs du projet de BCD : inventaire du patrimoine culturel immatériel en Bretagne, vulgarisation de la matière culturelle de Bretagne, promotion de la diversité culturelle. Les actions sont menées en partenariat étroit avec les acteurs culturels du territoire régional. Parmi celles-ci, on notera par exemple le lancement en septembre 2013 de Bécédia, université populaire itinérante, autour du thème annuel de la Fête en Bretagne, la réalisation en cours de fiches pédagogiques sur la matière culturelle régionale à destination des scolaires, la mise en place d'une plateforme audiovisuelle dédiée à la diversité culturelle, ou encore le lancement d'un sondage sur la connaissance par les Bretonnes et les Bretons de leur histoire et de leur patrimoine.

La Région poursuit également son soutien aux fédérations War'l Leur, Bodadeg Ar Sonerion et Kendalc'h pour leur action structurante en faveur des pratiques amateurs, ainsi que Dastum pour son action régionale en matière de collectage et de sauvegarde du patrimoine oral, qu'il soit de langue bretonne ou gallèse. Un soutien est également apporté aux projets structurants qui permettent d'inventorier, de valoriser, de conserver et de transmettre le patrimoine culturel immatériel d'un territoire donné : c'est le cas notamment de la Granjagoul à Parcé ou du Groupement culturel breton à Redon.

Par ailleurs, une attention accrue est portée aux projets qui fédèrent et valorisent les pratiques amateurs à l'échelle d'un territoire, que ce soit dans le domaine du théâtre (la Maison du théâtre, l'Adec 35, l'Adec 56...) ou des cultures urbaines (association Hip Hop New School, Unvsti...), et en fonction du niveau de structuration de chaque discipline en région. Il ne s'agit pas d'aider chaque troupe ou chaque groupe local pour son activité, mais de soutenir les initiatives qui visent à réunir des praticiens amateurs autour d'un projet commun, qu'il s'agisse d'une manifestation, d'un temps fort ou d'une structure de formation. Les pratiques amateurs sont également prises en compte dans le soutien aux projets de territoire « participatifs » qui visent à associer amateurs et professionnels dans un processus de création artistique. Les moyens apportés par la Région dans ce domaine ont pour objectif d'accompagner les structures – dont le rayonnement est départemental ou régional – dans leurs démarches de formation, de constitution de centres de ressources, de montages de projets de rencontres et d'échanges entre artistes amateurs ou avec artistes professionnels.

III.2. Soutenir l'engagement des jeunes dans des projets artistiques et culturels

A l'issue des deux premières éditions de l'appel à projets culturels "Place aux Jeunes", qui sera renouvelé en 2014, un échange a eu lieu en septembre 2013 avec l'ensemble des porteurs de projets ayant formulé des propositions en 2012 et 2013, pour partager un premier bilan de cette expérimentation et dresser des perspectives quant aux actions à mener en 2014. Les pistes de réflexion actuelles consistent à renforcer les coopérations avec les acteurs accompagnant les jeunes de Bretagne dans la cadre du dispositif régional d'insertion professionnelle, au sein duquel les projets artistiques et culturels pourraient trouver une place plus importante.

Il conviendra en 2014 de s'appuyer sur la qualité du dialogue engagé avec les différentes structures impliquées dans l'action culturelle spécifiquement conçue pour les jeunes pour traduire cette « priorité jeunesse » pour les années suivantes, en tenant compte de la fin de cette période de 3 années au cours de laquelle des financements spécifiques étaient venus abonder la politique culturelle.

III.3. Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques

Dans le cadre de la structuration des cursus de formation supérieure dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques, la Région intervient aux côtés de l'Etat et des autres collectivités partenaires dans le financement de deux établissements publics de coopération culturelle :

Le Pôle d'Enseignement Supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, dont le département "musique" a intégré les missions du centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique (CEFEDM) au 1er janvier 2012, proposera en 2014 des conventions avec les écoles du Centre National de la Danse Contemporaine à Angers et de l'Ecole du Théâtre National de Bretagne à Rennes afin d'engager des actions et réflexions communes pour "faire pôle", c'est-à-dire pour définir les modalités d'association pertinentes permettant de structurer un établissement pouvant délivrer l'ensemble des diplômes nationaux dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse (artistiques ou pédagogiques). Durant cette période transitoire, les établissements restant autonomes, la Région poursuivra son soutien à l'Ecole du Théâtre National de Bretagne.

L'Ecole Supérieure Européenne d'Art de Bretagne, est un Etablissement Public de Coopération Culturelle habilité à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur de niveau master dans le domaine des arts plastiques. Il a réuni les 4 écoles d'art municipales de Brest, Lorient, Quimper et Rennes. Les années 2012 et 2013 ont été consacrées au transfert des personnels des 4 villes vers l'EPCC (180 agents) et à l'organisation administrative d'un établissement unique, avec ses instances de coordination pour la mise en place d'un projet commun. L'évolution se poursuivra en 2014 sur deux axes : l'un pédagogique, avec l'organisation d'une carte des enseignements cohérente au niveau régional, l'autre administratif avec la structuration d'un pôle de gestion, ressources humaines, comptabilité permettant à l'établissement d'assumer en totalité la gestion de l'établissement. Un projet stratégique doit être rédigé pour juin 2014 en vue d'un reconventionnement triennal 2015-2017 avec les villes.

En matière de formation professionnelle continue, les travaux sont menés conjointement avec la direction de l'égalité et de la formation tout au long de la vie :

- Pour 2014, la Région maintiendra son rôle de coordonnateur de la formation du spectacle vivant et de l'audiovisuel en pilotant une convention pluripartite Etat/Région/AFDAS/Uniformalion/CNFPT "Plate-forme pour la qualification dans le spectacle vivant et l'audiovisuel".
- Elle maintiendra également son action de structuration de différents secteurs de la culture par le biais d'actions expérimentales de formation.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 711 « Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle »

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 1 520 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 15 659 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 1 640 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 15 668 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

Programme 714 > Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Le programme 714 développe une approche sectorielle des soutiens de la Région aux domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque et des radios. La Région ambitionne d'accompagner le développement économique des filières concernées à un niveau inédit en Bretagne. Elle garde pour objectifs premiers d'encourager la création artistique, de favoriser la rencontre avec les artistes, de promouvoir la diversité culturelle et la matière culturelle de Bretagne, de veiller au bon aménagement du territoire. Les enjeux sociétaux liés à l'écrit, à la compréhension de l'image, à la reconnaissance des singularités culturelles, à la transmission du patrimoine culturel immatériel, sont ainsi largement pris en compte par les actions inscrites dans le programme budgétaire 714.

Projet de BP 2014	
AP	3 680 000 €
AE	4 387 000 €
Total	8 067 000 €
CPI	3 520 000 €
CPF	4 300 000 €
Total	7 820 000 €

Une nouvelle politique de soutien au livre a été votée en session de juin 2012. Pleinement appliquée en 2013, elle a permis d'accompagner les professionnels de la chaîne du livre en Bretagne à chaque étape de la création et de la diffusion. En 2014, ces réformes seront complétées par de nouvelles modalités d'accompagnement des manifestations littéraires, construites en 2013 avec les acteurs de ce secteur.

Concernant le cinéma et l'audiovisuel, une nouvelle convention de développement cinématographique et audiovisuel 2014/2015/2016, entre la Région, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les départements des Côtes d'Armor et du Finistère, devrait être définie. Une aide à la coproduction associée à la coproduction de longs métrages sera par ailleurs expérimentée. En ce qui concerne les salles de cinéma, la mutation vers un système de diffusion numérique est à ce jour achevée en Bretagne. L'aide spécifique devient donc caduque.

En matière de conservation, de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel, la mise en service de la bibliothèque numérique régionale sera effective début 2014. Un nouveau partenariat sera également proposé avec la Bibliothèque nationale de France, autour d'un « pôle associé régional ».

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

I. Encourager le développement de la création et de sa mise en œuvre

- I.1 Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
- I.2 Développer les conditions d'accueil des tournages sur le territoire
- I.3 Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée

II. Favoriser la circulation des projets, des artistes, des œuvres et des expériences

- II.1 Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
- II.2 Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes
- II.3 Favoriser une offre de contenus radiophoniques diversifiés
- II.4 Contribuer à la construction, à l'équipement et à la rénovation de salles de cinéma indépendantes sur le territoire

III. Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission des œuvres et du patrimoine culturel immatériel

- III.1 Soutenir la conservation et à la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
- III.2 Développer la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation
- III.3 Soutenir la mutualisation des programmes des télévisions locales
- III.4 Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

I. Encourager le développement de la création et de sa mise en œuvre

I.1. Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle

Concernant le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, la Bretagne dispose d'un vivier de compétences artistiques et techniques qui en font l'une des régions françaises les plus dynamiques. Pour soutenir cette filière créative, la Région accompagne les professionnels à toutes les étapes de la production des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

A l'initiative de la Région, le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) accompagne avec force et depuis des années, la création et la filière audiovisuelle et cinématographique en Bretagne. Des aides à l'écriture, au développement et à la réalisation de films cinématographiques et audiovisuels sont proposées. Elles sont sélectives et ont pour vocation de soutenir des œuvres de documentaire, de fiction et d'animation. Ce fonds d'aide, considérablement revalorisé ces dernières années, répond à un double objectif : soutenir des projets au titre de la création artistique d'une part, au titre du développement de la filière d'autre part. Chaque année, un règlement du FACCA est défini, précisé et amendé en concertation avec les professionnels de la région (Films en Bretagne). Il définit tant les conditions territoriales de recevabilité des projets que leur mode de sélection.

En Bretagne, la filière du cinéma et de l'audiovisuel est très dynamique et jouit d'une notoriété grandissante en France comme à l'international. Plusieurs sociétés de production sont aujourd'hui en capacité de produire des films de longs métrages ou de mettre en œuvre des coproductions sur des projets ambitieux, leur permettant de conforter leur développement et de s'aguerrir à des réalités budgétaires qu'elles ne pourraient affronter seules. En 2014, afin de mieux prendre en compte ces besoins spécifiques, la Région expérimentera un dispositif de soutien à la coproduction associée de longs métrages en région.

La Région a inscrit le fonds d'aide à la création dans le cadre d'une convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Celle-ci, signée avec l'Etat (Ministère de la culture et de la communication), le CNC, les départements des Côtes d'Armor et du Finistère pour les années 2011-2012-2013 est arrivée à terme. En 2014, une nouvelle convention cadre et une convention d'application 2014 seront définies et signées entre les partenaires. Elles prendront en compte les évolutions réglementaires récentes. Le soutien à la diffusion dite « culturelle » des films sur le territoire pourrait être renforcé, et les rôles de chacun des signataires de la convention en ce domaine, mieux articulés. Un abondement du fonds d'aide de la part du CNC versé à la Région sous forme de recettes, sera basé sur le principe du « 1 euro pour 2 euros ».

Indicateur 1 : Depuis 2005, nombre d'œuvres aidées de façon significative					
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Cible
Œuvres cinématographiques	29	35	33	37	30
Œuvres audiovisuelles	49	47	59	61	50
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	466	548	640	738	818

I.2. Développer les conditions d'accueil des tournages sur le territoire

« Accueil des tournages en Bretagne » a été créé en 2005. Cette mission a pour objet de favoriser le développement du nombre de tournages sur le territoire breton et de garantir une mobilisation optimale des ressources professionnelles et techniques du secteur cinématographique et audiovisuel en Bretagne (comédiens, techniciens, décors, prestataires techniques, logistique, hôtellerie...). Son action à dimension régionale, est un service gratuit pour les producteurs ayant pour souhait de venir tourner en Bretagne. Cette

intervention en faveur de l'aménagement culturel et du développement économique est initiée et financée par la Région Bretagne et rattachée au Comité Régional du Tourisme (CRT).

Indicateur 2 : Nombre de jours de tournage sur le territoire et par an					
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	Cible 2014
Nombre de jours de tournage de fiction sur le territoire et par an	351	500	339	346	380

I.3. Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée

I.3.1. Soutien aux projets d'édition de livres

Depuis 2012, le Conseil régional a mis en œuvre une nouvelle politique de soutien aux éditeurs afin d'encourager leur créativité et leur professionnalisation via une aide au programme éditorial. Peuvent en bénéficier les maisons d'édition professionnelles installées sur le territoire régional qui sont à même de développer un programme d'au moins trois titres sur une année, ou de cinq titres sur deux ans, dans le cadre d'une ligne éditoriale lisible et cohérente. Par ailleurs, des projets d'ouvrages qui n'ont pas vocation à intégrer une collection, mais qui présentent un intérêt scientifique, économique, culturel ou artistique majeur, sont également susceptibles d'être soutenus via l'aide au projet éditorial exceptionnel.

En 2013, ce dispositif de soutien a été appliqué et a permis d'accompagner l'édition de 115 ouvrages produits par 23 éditeurs professionnels basés en Bretagne. Ces maisons ont pu bénéficier d'une visibilité de plus long terme sur leur activité et renforcer la cohérence de leur démarche. Ce dispositif ayant accru les exigences régionales sur la qualité des contrats passés entre les éditeurs et les auteurs, ces derniers en ont ainsi indirectement bénéficié.

Un troisième dispositif a été appliqué pour favoriser la promotion et la notoriété en France et à l'étranger des catalogues des maisons d'édition bretonnes : une aide à leur participation à des événements hors région (salons, manifestations littéraires, festivals...).

La Région poursuivra en 2014, via ces aides à la création comme à la diffusion, son action en faveur d'un développement économique, littéraire et scientifique de qualité, des catalogues d'éditeurs bretons.

I.3.2. Soutien aux projets des producteurs de musique enregistrée

Depuis 2004, le marché du disque ne cesse de se contracter. L'arrivée de nouveaux médias et l'évolution des modes de consommation ont depuis quelques années, particulièrement ébranlé le marché du disque et réinterrogé toute une économie culturelle. Si les Majors ont été impactées, les petits producteurs indépendants ont particulièrement subi cette crise. En Bretagne, depuis 2010, sans le soutien actif de la Région, un grand nombre de producteurs indépendants, garants d'une réelle et foisonnante diversité musicale, aurait à ce jour disparu. A court terme, cette mesure conservatoire ne serait être satisfaisante. De nouveaux modèles se redéfinissent, impliquant le territoire et ses acteurs. Attentive à ces évolutions, la Région étudiera prochainement dans le cadre d'un diagnostic partagé, la possibilité de redéfinir son intervention dans ce secteur.

Dans cette attente, le Conseil régional reconduit en 2014 son dispositif d'aide à la production d'albums de musique destiné aux producteurs de musique enregistrée (disque et supports dématérialisés) disposant de leur siège social et d'un bureau d'activité en Bretagne, tout en l'affinant dans le but de contrôler la contractualisation entre les producteurs et les artistes ainsi que la réalisation des albums soutenus.

II. Favoriser la circulation des projets, des artistes, des œuvres et des expériences

II.1. Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants

II.1.1. Aide aux manifestations

En Bretagne, de nombreuses manifestations consacrées à la diffusion des œuvres littéraires, audiovisuelles et cinématographiques sont soutenues par la Région, dès lors qu'elles contribuent à la rencontre entre le grand public et les auteurs/réalisateurs/producteurs selon des modalités favorisant l'échange, la structuration du secteur, et l'implication des acteurs locaux. En fonction des territoires sur lesquels ils s'inscrivent et des thématiques auxquelles ils sont dédiés, ces manifestations ou festivals seront soutenus selon des priorités différentes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats.

En 2013, un dispositif redéfinissant les critères et les modalités d'intervention de la Région en faveur des manifestations littéraires a été élaboré en concertation avec les acteurs culturels concernés. Celui-ci devrait favoriser l'équité et la transparence des aides et encourager la pertinence artistique comme l'inscription territoriale des événements. Seront privilégiés les projets favorisant la bonne structuration de la chaîne du livre, la diversification des publics et des partenariats locaux, le partage du savoir et du plaisir de lire. Les manifestations soutenues chercheront par ailleurs à témoigner de l'évolution de la création contemporaine. Elles proposeront au public une ouverture au monde via la promotion d'œuvres, de regards, de débats, tout en étant ancrées sur leur territoire

II.1.2. Aide au projet culturel des librairies indépendantes

Une aide au projet culturel des librairies indépendantes est proposée depuis 2011. La Région souhaite ainsi encourager leur positionnement comme acteurs culturels et sociaux pleinement inscrits dans leur territoire. La mise en valeur des atouts de ces commerces de proximité face à la concurrence de la vente en ligne contribue à une pratique de la lecture inscrite sous le signe de la diversité culturelle.

Une réflexion est par ailleurs en cours sur la nature des soutiens complémentaires à apporter aux libraires indépendants pour répondre de manière pertinente à leurs difficultés actuelles.

Indicateur 3 : Nombre de projets culturels soutenus dans les librairies indépendantes en Bretagne			
	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Cible
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	4	7	11
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	3	2	5
Projets de fédérations de libraires indépendants	3	1	2
Total en Bretagne	10	10	18

II.1.3. Aide à la résidence d'auteur

Dans le cadre de sa nouvelle politique du livre et depuis 2012, la Région Bretagne a mis en place une aide destinée aux organisateurs de résidence de création littéraire. En 2013, cette aide a permis d'encourager la présence d'auteurs sur le territoire et en leur offrant des espaces de création et des opportunités de rencontres avec les professionnels comme le grand public.

Les structures soutenues dans cette démarche ont respecté les critères du dispositif prévoyant la venue sur au moins deux mois d'un auteur déjà édité à compte d'éditeur, en situation de dépaysement et en partenariat avec un acteur de la chaîne du livre. Une formation a par ailleurs été mise en place avec l'établissement public Livre

et Lecture en Bretagne pour les acteurs souhaitant organiser une résidence d'auteur, et compléter le dispositif financier mis en place par la Région par cet apport méthodologique.

II.2. Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes

La Région Bretagne, consciente de l'importance de la fédération des acteurs culturels et des artistes sur le territoire, souhaite favoriser leur mise en réseau. Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, la Région soutient dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2013/2014/2015), l'association « *Films en Bretagne – Union des professionnels* » qui fédère les professionnels du secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Films en Bretagne, après avoir identifié les besoins en formation du secteur, coordonne par ailleurs la mise en place d'actions territoriales de formation.

Dans cette même perspective, la Région soutient des associations d'exploitants afin qu'elles organisent conjointement avec des réalisateurs, la présentation de leurs films sur le territoire, qu'elles partagent des programmations diversifiées et construisent en commun une réflexion sur les projets culturels des salles de cinéma.

Depuis deux ans, la Région a initié avec l'ensemble de la filière une réflexion sur la diffusion culturelle des œuvres liées au territoire. Les objectifs identifiés consistent à améliorer la visibilité des œuvres, à favoriser leur diffusion dans les cinémas, les bibliothèques et les salles culturelles et à développer des services adaptés aux besoins des structures impliquées. Ainsi, depuis 2013, l'association *Cinéphare* propose un service de conseils et de renseignements. Cette mission est nommée « *ZOOM Bretagne* ». Elle peut être sollicitée par tout acteur de la diffusion des films liés au territoire (films référencés notamment dans la *Base Films Bretagne*). Des outils et actions de concertation sont également proposés pour encourager et accompagner la diffusion des films repérés par l'association et par les lieux (prévisionnements, flyers, presse, fiches films, rémunération d'intervenants, harmonisation des tarifs, ciblage des publics).

En matière de livre, cette mise en réseau est notamment favorisée par le financement de *Livre et Lecture en Bretagne*, établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé en janvier 2008 conjointement par la Région, l'Etat, les cinq départements et Rennes Métropole. Ses missions fondatrices sont les suivantes : encourager la présence des écritures contemporaines sur le territoire régional, susciter et coordonner des actions de promotion du livre, de la lecture et de la littérature auprès de la population et de publics particuliers, mesurer et accompagner les évolutions de la chaîne du livre, contribuer à la formation et à la professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre, mettre en œuvre et coordonner des actions de coopération, animer les réseaux dans les domaines de la conservation, de la valorisation et de la diffusion des ressources documentaires et du patrimoine écrit et graphique.

II.3. Favoriser une offre de contenus radiophoniques diversifiés

La Bretagne compte une trentaine de radios associatives qui, depuis de nombreuses années, sont des acteurs de la vie démocratique et sociale. C'est pourquoi la Région a souhaité leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus éditoriaux diversifiés.

Les conditions de recevabilité pour l'attribution d'une aide sont les suivantes :

- être constitué sous forme associative ;
- être bénéficiaire du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique ;

Le montant est ensuite évalué en fonction du nombre d'heures quotidiennes de programmes produits par la station, des actions culturelles et éducatives qu'elle développe, de la présence de personnels salariés, et des actions de formation qu'elle propose à son personnel salarié ou bénévole.

L'attribution d'une aide au titre de ce programme n'est pas cumulable avec le soutien apporté au titre du programme 413 « Développer les langues de Bretagne ».

II.4. Contribuer à la construction, à l'équipement et à la rénovation de salles de cinéma indépendantes sur le territoire

En Bretagne est implanté un nombre important de salles indépendantes dites « de proximité », notamment en milieu rural. Beaucoup de ces établissements, souvent associatifs, sont classés « Art et essai ». La Bretagne est la troisième région pour son nombre de cinémas classés (94 sur 123).

Ces cinémas représentent des rouages essentiels en matière de diversité culturelle (programmations), d'échanges (animations et rencontres) et de cohésion sociale des territoires.

Le basculement des salles de cinéma du support de diffusion argentique vers le support numérique est une révolution technologique, économique et culturelle entraînant des investissements lourds. En 2011, la Région avait fait le choix d'aider les exploitants, en priorité ceux dont la programmation ne déclenchait pas la contribution des distributeurs dans le financement de l'équipement. Le plan régional de numérisation est maintenant achevé. Cinquante-neuf cinémas ont été accompagnés par la Région dans leur phase de mutation numérique.

En conséquence, l'aide spécifique à la numérisation sera abandonnée à partir de 2014. Les demandes d'aide à la numérisation de nouveaux cinémas ou au remplacement des matériels dédiés, seront étudiées dans le cadre des aides à la construction, à la modernisation et à l'équipement des cinémas indépendants.

II.4.1. Construction, modernisation et équipement des cinémas indépendants

Soucieuse de maintenir et de développer cette singularité culturelle régionale, la Région met en œuvre une aide à la construction, à l'équipement et à la rénovation au bénéfice de cinémas indépendants bretons.

Indicateur 4 : Nombre de salles de cinéma concernées par une opération de modernisation ou de construction					
	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Cible
Nombre d'opérations pour petits travaux de réhabilitations et équipements *	6	33	19	9	7
Nombre d'opérations pour réhabilitations importantes et constructions de salles **	4	2	3	0	2
Nombre cumulé de salles de cinéma concernées par une opération de modernisation ou de construction depuis 2004.	49	84	106	115	124

* inférieur à 250 000 euros de travaux

** supérieur à 250 000 euros de travaux

III. Favoriser la conservation, la valorisation et la transmission des œuvres et du patrimoine culturel immatériel

III.1. Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit

La Région Bretagne soutient et favorise la conservation, la valorisation et la transmission de la mémoire et de la connaissance.

En matière cinématographique et audiovisuelle, en 2013, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec la Cinémathèque de Bretagne devait être élaborée pour trois ans, autour des objectifs suivants : le collectage, le traitement des données et la valorisation. Or, une crise sociale, financière et de gouvernance a fortement remis en cause cette convention. De nouvelles échéances ont été envisagées, le recours au Dispositif Local d'Accompagnement a été demandé par les partenaires publics. Si la situation le permet, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs devrait être engagée en 2014. La Cinémathèque de Bretagne effectuée par ailleurs, dans le cadre de ses activités de conservation, des investissements matériels que la Région pourra être amenée à soutenir.

En matière de patrimoine écrit, des collaborations avec l'Etat sont d'ores et déjà instituées aussi bien pour l'acquisition des collections des bibliothèques de Bretagne que pour leur restauration. Elles font l'objet de

dispositifs communs avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur la base d'un financement paritaire. Ainsi, le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) a pour objectif d'aider les collectivités locales dans leur politique d'enrichissement, de conservation et de mise en valeur des collections patrimoniales détenues par leurs bibliothèques. La politique d'acquisition vise à compléter les collections existantes de documents anciens, rares ou précieux. Elle peut aussi favoriser l'entrée de documents contemporains (livres d'artistes).

Par ailleurs, l'alimentation d'un catalogue collectif des fonds patrimoniaux et locaux, coordonnée par la bibliothèque de Rennes Métropole, bénéficie aussi d'un financement paritaire Etat- Région. La mise en place d'un pôle régional associé à la Bibliothèque nationale de France (BnF) en 2014, susceptible d'impliquer les bibliothèques de Brest Métropole Océane, de Rennes Métropole, la Région, la DRAC Bretagne et la BnF, renforcera la visibilité de ce catalogue collectif au niveau national. L'existence de ce pôle favorisera par ailleurs la visibilité en Bretagne de fonds patrimoniaux conservés ailleurs tout en renforçant la structuration régionale dans ce domaine.

III.2. Développer la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation

En Bretagne, dans le domaine du cinéma, un dense réseau d'associations est dédié à la transmission de la connaissance, à l'éveil du sens critique, aux rencontres et échanges sur les œuvres entre artistes, professionnels et publics jeunes. La Région, soucieuse de préserver et de développer cette richesse, encourage le développement de ces initiatives en soutenant les associations dont l'action structure le secteur à l'échelon régional et tend à fédérer les initiatives.

Par ailleurs, la Région soutient pour son activité de résidences d'écriture l'association « Groupe Ouest », qui mène plus largement un programme d'actions dédié à l'innovation cinématographique, faisant appel à de nombreuses coopérations entre acteurs de secteurs d'activité différents en Bretagne comme à l'international.

« Lycéens et apprentis au cinéma » est pour sa part un dispositif qui propose aux élèves de lycées et aux apprentis de découvrir un cinéma de qualité privilégiant la diversité culturelle et artistique, et de se constituer, grâce au travail pédagogique de sensibilisation artistique conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Les projections ont lieu dans les salles de cinéma, sur le temps scolaire. L'ensemble des établissements de la région (lycées publics et privés d'enseignement général, professionnel et agricole, centres de formation des apprentis) est concerné par l'opération, qui se déroule dans le cadre d'une exploitation cinématographique commerciale.

Initié par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et le Ministère de la culture et de la communication, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, le dispositif est mis en place en Bretagne depuis neuf ans. Il est financé par la Région Bretagne, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC), le Rectorat de l'Académie de Rennes et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).

La mise en œuvre et la coordination régionale de cette opération sont confiées par la Région à une structure choisie dans le cadre d'un marché public. En 2013, l'association *Clair Obscur* a obtenu ce marché pour les années 2013/2014/2015/2016.

III.3. Soutenir la mutualisation des programmes des télévisions locales

Pour la cinquième année consécutive, le Conseil régional a soutenu une unité régionale de programmes mutualisée entre télévisions locales de Bretagne avec deux objectifs principaux : soutenir la filière de production audiovisuelle régionale, et renforcer la présence du fait régional sur les écrans.

Cette intervention, désormais conjuguée avec un soutien au titre de la politique sportive, atteint ses objectifs. Elle renforce considérablement la filière audiovisuelle en Bretagne en permettant aux télévisions locales d'entrer en coproduction sur une trentaine de documentaires par an avec les producteurs indépendants du territoire, ainsi que pour des projets, en langue bretonne comme en français, de court-métrages, de films d'animation, de magazines, de captations événementielles... Cet accompagnement facilite ensuite l'accès aux aides nationales (CNC, PROCIREP), entraînant un effet de levier économique de première importance. Ainsi, à l'issue de ses quatre premières années d'existence, on estime à plus de 6 millions d'euros les apports extérieurs au territoire pour les projets cofinancés par cette unité de programmes.

En outre, les chaînes proposées par le biais de la télévision numérique terrestre ont multiplié en 2013 les diffusions simultanées sur l'ensemble du territoire breton, en soirée. En 2014, TVR, TébéSud et Tébéo entendent poursuivre cette coopération, qui demeure ouverte à d'autres partenaires conventionnés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, à condition que ces nouveaux partenariats s'inscrivent d'une part dans cette logique de mutualisation, et contribuent d'autre part effectivement aux objectifs poursuivis par la Région : développement de la filière de production indépendante et renforcement de la présence du fait régional à l'écran.

III.4. Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

III.4.1. Bibliothèque numérique de Bretagne

Le projet de portail des cultures de Bretagne est depuis 2013 animé par l'association Bretagne Culture Diversité. A l'heure d'une mise en ligne imminente, de premiers dossiers éditoriaux, frises chronologiques, web-séries et autres cartes interactives ont tout au long de l'année été conçus en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et publics du territoire.

Cette nouvelle valorisation des archives numériques du patrimoine culturel régional bénéficiera en outre en 2014 de partenariats nationaux, en particulier avec la Bibliothèque nationale de France, pour donner également accès depuis ce portail aux documents numérisés hors de Bretagne qui illustrent eux aussi les singularités culturelles régionales. La montée en puissance du projet d'espaces numériques de la connaissance offre enfin des perspectives nouvelles en matière d'innovations technologiques en appui sur ces ressources patrimoniales.

III.4.2. Soutien aux projets de numérisation du patrimoine culturel immatériel

En 2013, plusieurs projets importants de numérisation de fonds d'archives culturelles et patrimoniales, en breton comme en français, ont été accompagnés. Cette intervention en faveur d'une meilleure sauvegarde de la mémoire commune est systématiquement conçue en lien avec des actions de valorisation, de transmission, par le biais du portail des cultures de Bretagne comme dans le cadre de partenariats universitaires, médiatiques, d'opérations événementielles...

Le renforcement de cette dynamique, à moyens constants, impliquera en 2014 de renforcer la complémentarité des diverses interventions publiques en matière de numérisation du patrimoine. Un projet de pôle régional associé à la Bibliothèque nationale de France est ainsi en cours, alors qu'une meilleure articulation avec les dispositifs d'aide mis en œuvre par le Ministère de la culture et de la communication ainsi qu'avec les interventions des autres collectivités publiques de Bretagne sera recherchée.

L'ensemble des dispositifs relatifs aux actions présentées ci-dessus vous sera présenté lors d'une prochaine commission permanente.

> Projet de délibération

Je vous propose sur le programme 714 « Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création »

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 3 680 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 387 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 3 520 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 300 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Pierrick Massiot

Programme 751 > Développer le sport en région

Projet de BP 2014

La Région impulse une politique sportive volontariste visant à encourager la pratique sportive et de loisirs pour toutes les bretonnes et les bretons, à stimuler et soutenir le sport de haut niveau sur le territoire et à diffuser une identité sportive bretonne à travers le territoire régional, voire au niveau national et international. Le sport et nautisme constituent un secteur économique important qui participe au dynamisme de la Bretagne avec 26 000 emplois en progression.

AP	4 500 000 €
AE	4 345 000 €
Total	8 845 000 €
CPI	5 000 000 €
CPF	4 345 000 €
Total	9 345 000 €

L'atteinte de ces trois objectifs passe notamment par une politique d'investissement ambitieuse. La réalisation d'équipements sportifs modernes, équitablement répartis sur le territoire, destinés à la fois à une pratique sportive pour toutes et tous et au sport de haut niveau, constitue une priorité, transcrite à travers le schéma régional des équipements sportifs. Ce dernier pourra d'ailleurs être réactualisé afin de prendre en compte les nouveaux d'éventuels projets matures et réalisables émanant du mouvement sportif en lien avec les collectivités territoriales bretonnes potentiellement maîtres d'ouvrage.

L'ambition de la Région pour le développement du sport se concrétise également à travers un éventail d'outils destinés à l'accompagnement des acteurs du sport en région, qu'ils soient organisateurs de compétitions, clubs évoluant aux meilleurs niveaux, ligues et comités régionaux déclinant les projets fédéraux et des actions spécifiques à la Bretagne, mais aussi sportifs de haut niveau ou jeunes sportifs licenciés dans un club breton. Ces aides au fonctionnement seront maintenues en 2014 afin d'apporter une contribution majeure à la pérennisation d'un fort tissu associatif breton, au perfectionnement des centres de formation des clubs phares bretons, au maintien de nos meilleurs clubs dans l'excellence de leur discipline, à l'amélioration des performances enregistrées lors des compétitions de référence ainsi qu'au développement et la professionnalisation de la pratique encadrée.

Après trois années d'exercice, le GIP Campus de l'Excellence Sportive –qui vient d'être conforté– dont les travaux à Dinard débiteront en 2014 et dont le projet d'installation d'un site à Rennes est lancé, ainsi qu'une antenne à Brest, poursuivra la déclinaison de son plan de développement axé sur l'accueil du monde sportif, la formation aux métiers du sport, avec en particulier le CFA aux métiers des sports ouvert en 2013, l'excellence sportive et la recherche et développement dans le domaine du sport.

Ce programme, qui constitue une orientation stratégique à part entière, s'articule autour des trois objectifs suivants :

I. Favoriser l'accès au sport pour tous

- I.1 Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional
- I.2 Favoriser une large pratique sportive et de loisirs

II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

- II.1 Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau
- II.2 Accompagner les sportifs de Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

III. Contribuer au rayonnement du sport

- III.1 Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
- III.2 Contribuer à l'organisation de compétitions et d'évènements sportifs majeurs

> Actions par objectif

I. Favoriser l'accès au sport pour tous

I.1. Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional

L'année 2013 a été marquée par une recrudescence des demandes d'aide pour les terrains en surface synthétique avec de 5 projets de construction soutenus par la Région contre 3 par an depuis 2010. Ce regain d'attrait pour ce dispositif compense la chute des aides aux centres aquatiques dotés de bassin sportif (1 seul en 2013). Cependant, la récente dotation par l'Etat, via le Centre National du Développement du Sport (CNDS), d'une enveloppe de 15 millions d'euros pour aider à la construction de piscines devrait encourager la demande. En 2014, la Région sera aux côtés des collectivités pour participer à cet effort, tout comme elle consolidera son appui auprès des ligues et des comités régionaux avec un nouveau dispositif en faveur de la construction ou la rénovation de leurs sièges sociaux. Les projets raisonnables et matures pourront être accompagnés afin de permettre aux personnels, aux bénévoles, dirigeants ou non, de travailler et de dynamiser leur discipline dans de bonnes conditions.

I.2. Favoriser une large pratique sportive et de loisirs

Outre le soutien à différents acteurs se consacrant à la valorisation et la promotion du sport pour tous, la Région a élaboré deux dispositifs destinés au développement de la pratique sportive et de loisirs : le chèque sport, d'une part, et la contractualisation avec les ligues et comités régionaux, d'autre part.

Le dispositif « chèque sport » vise à favoriser la pratique sportive en club des jeunes bretonnes et bretons âgés de 16 à 19 ans, en octroyant une réduction de 15 euros lors de leur inscription, et ce, sans condition de ressources. Lors de la saison sportive 2012/2013, 29 178 jeunes ont bénéficié de cette aide (+7.5% par rapport à la saison sportive précédente), confirmant la tendance à la hausse constatée depuis 2012, année qui correspond à l'élargissement du dispositif à une tranche d'âge supplémentaire. Le nombre de clubs est également en hausse (+3.5%). Pour la saison sportive en cours (2013/2014), 16 434 jeunes ont déjà adhéré au dispositif, soit plus de la moitié des bénéficiaires de l'année écoulée, confirmant si besoin est, la forte appropriation du dispositif par les clubs et les jeunes bretonnes et bretons.

Indicateur 1 : Nombre de jeunes bénéficiaires du chèque sport et nombre de clubs partenaires du dispositif					
	2010 * réalisation	2011** réalisation	2012*** réalisation	2013**** réalisation	2014***** cible
Nombre de jeunes	15 794	18 348	27 147	29 178	31 000
Nombre de clubs et/ou sections	2 260	2 058	2 534	2 622	2 700

* concerne la saison sportive 2009/2010 (crédits votés sur les exercices 2009 et 2010)

** concerne la saison sportive 2010/2011 (crédits votés sur les exercices 2010 et 2011)

*** concerne la saison sportive 2011/2012 avec une quatrième tranche d'âge (crédits votés sur les exercices 2011 et 2012)

**** concerne la saison sportive 2012/2013 avec une quatrième tranche d'âge (crédits votés sur les exercices 2012 et 2013)

***** concerne la saison sportive 2013/2014 avec une quatrième tranche d'âge (crédits votés sur les exercices 2013 et 2014)

Le dispositif de contractualisation s'adresse aux ligues et comités régionaux bretons dont une des missions consiste à déployer des actions en faveur du sport pour tous les pratiquants d'une discipline. C'est à ce titre que la Région participe à la réalisation de deux ou trois actions prioritaires destinées au développement de leur discipline sportive en tenant compte si possible des spécificités bretonnes.

Enfin, la Région continuera de contribuer au financement de deux centres de ressources spécialisés en 2013 : le Centre de Ressources et d'Expertise des Sports et des Loisirs en Bretagne (CRESLB), observatoire régional des formations et des métiers du sport et le Centre Régional d'Expertise et de Ressources (CRER) des sports nature en Bretagne. La Région maintiendra par ailleurs sa contribution au fonctionnement du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne.

II. Consolider le sport de haut niveau

II.1. Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau

La qualité des infrastructures sportives, destinées à la pratique, à l'entraînement ou dédiées à la formation, participe à l'attrait d'une discipline auprès des sportifs de haut niveau mais aussi à la recherche des meilleurs résultats possibles. La Région aide ainsi à la construction des centres de formation des clubs phares bretons. En 2013, le club de football « En Avant Guingamp » en a bénéficié pour la construction de son centre de formation à Pabu. En 2014, c'est le Stade Brestois qui pourrait construire son nouveau centre de formation avec l'appui financier de la Région.

Par ailleurs, les ligues et les comités continueront de bénéficier de l'appui financier du Conseil régional de Bretagne pour d'une part, réaliser un équipement majeur, et d'autre part, acquérir du matériel sportif mais aussi administratif leur permettant d'assurer leur mission dans un environnement optimal.

En 2014, le chantier de la rénovation du site de Dinard du Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne débutera, la Région ayant engagé 2 millions pour permettre la réalisation des travaux devant notamment permettre la mise en sécurité des bâtiments, l'accessibilité au public à mobilité réduite et l'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments. Quant à l'implantation d'un site à Rennes, les études et réflexions sont engagées avec les partenaires et pourraient être finalisées en 2014, l'objectif pourrait contribuer à proposer aux sportifs de haut niveau de la région rennaise des infrastructures de qualité (chambres, salles de cours, équipements dédiés à la récupération) et de services dont on connaît l'importance dans la réussite du double projet (suivi médical, suivi scolaire, diététique, etc.).

II.2. Accompagner les sportifs de Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

L'objectif pour la Région consiste à offrir aux sportifs de haut niveau bretons un environnement optimal pour la réalisation de leur double projet. L'accent est également mis sur le suivi médical des sportifs grâce à des partenariats entre les structures dédiées à l'excellence sportive et les trois principaux centres médicaux sportifs régionaux (Brest, Lorient et Rennes) soutenus par la Région.

Aussi, la Région maintiendra en 2014 son aide au fonctionnement et aux activités des structures relevant de l'excellence sportive et en premier lieu le Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, les Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs phares (CEFC), ainsi que les pôles espoirs inscrits dans les parcours d'excellence sportive des fédérations. L'ensemble de ces structures a accueilli 468 jeunes sportives et sportifs en 2013, l'objectif pour 2014 étant d'atteindre ou dépasser les 500 jeunes sportifs de haut niveau.

Indicateur 2 : Nombre de jeunes sportifs inscrits dans les structures de haut niveau en Bretagne				
2010 réalisation	2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 cible
453	451	456	468	500

De plus, le dispositif d'aides au transport liés aux déplacements des clubs sportifs ou des sportifs individuels participant à des championnats de France « Elite » perdurera en 2014. En effet, ce poste de dépenses suit une tendance à la hausse et l'aide régionale est déterminante pour permettre la participation des sportifs bretons de haut niveau aux compétitions du niveau le plus élevé.

Par ailleurs, l'aide aux sportifs de haut niveau, classés sur les listes ministérielles, sera de nouveau mise en œuvre en 2014. En fonction des performances sportives de l'année écoulée et des situations sociales individuelles, la Région apporte un complément de revenus. En 2013, 197 sportifs de haut niveau ont été aidés individuellement, un nombre en hausse de 5 %. Un dispositif supplémentaire pourra être activé pour les sportives et sportifs bretons ayant un potentiel olympique. Les meilleurs sportifs bretons seront d'ailleurs mis en avant au cours des traditionnels Trophées du Sport de la Région Bretagne qui fêteront leur 25^{ème} anniversaire en 2014.

Enfin, au-delà du soutien de la Région aux trois centres et plateaux techniques de médecine du sport (Rennes, Lorient et Brest), une contribution au développement de celui de Loudéac Pontivy pourrait être

attribuée en 2014 en fonction de l'activité réelle du centre auprès des sportifs de haut niveau. Le Conseil régional continuera à apporter son soutien à l'équipe de cyclisme Bretagne Séché.

Indicateur 3 : Nombre de sportifs de haut niveau soutenus par la Région					
	2010 réalisation	2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 cible
Nombre de sportives	79	75	75	77	*
Nombre de sportifs	104	103	113	120	*
Nombre total	183	178	188	197	*

* cible 2014 non renseignable compte tenu de la révision annuelle de la liste des Sportifs de Haut Niveau par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

III. Contribuer au rayonnement du sport

III.1. Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité

En 2013, la Région a consolidé la maturation financière des projets des grands équipements d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité en poursuivant ses engagements financiers des années précédentes. Au total, 4 millions d'euros ont ainsi été engagés en 2013 sur le stade d'athlétisme de Rennes (1 million€), la salle d'athlétisme couverte de Saint-Brieuc (1 million€) et la salle de spectacles sportifs et événementiels de Brest (2 millions€). En fonction de l'avancée des projets, la Région alimentera ses engagements en 2014. La salle de spectacles sportifs et événementiels, portée par Brest Métropole Océane, devrait ainsi bénéficier d'une dernière tranche d'un million d'euros.

III.2. Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

La Région soutient les organisateurs de manifestations sportives de niveau national ou international ainsi que les grands rassemblements majeurs et populaires des disciplines sportives en région. Ainsi, ce sont 187 manifestations qui ont bénéficié de l'appui régional en 2013 (-5%). La Région a soutenu significativement l'organisation d'une poule du championnat d'Europe de basket-ball féminin (Vannes), une poule et les phases finales de la Coupe du Monde de rugby des moins de 20 ans (Vannes), les championnats de France Elite de cyclisme sur route (Pays des Abers), de Natation (Rennes) ou encore de Badminton (Saint-Brieuc). De plus, le Tour de France cycliste, à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire, a traversé une partie de la Bretagne avec une arrivée à Saint-Malo et un départ de Fougères. Si l'année 2014 devrait être plus calme quant à la tenue de grands événements sportifs internationaux, les nombreux événements de dimension nationale continueront à animer la saison sportive en Bretagne et la Région sera de nouveau aux côtés des organisateurs pour permettre la tenue de compétitions sportives de haut niveau tout en offrant des prestations de qualité pour le public, les partenaires et les sponsors.

Toutes les disciplines proposent chaque semaine de nombreux spectacles sportifs en Bretagne. C'est le cas, en particulier, des clubs qui évoluent dans le plus haut niveau de championnat de leur discipline. Pour l'année 2014, la Région consolidera son aide autour de la promotion des rencontres phares dans le handball masculin et féminin, le tennis de table masculin et féminin, le volleyball féminin et masculin, le basket-ball féminin et le football féminin. La Région est également soucieuse de la promotion du sport en Bretagne et reconduira la convention d'objectifs et de moyens signée avec les télévisions bretonnes qui prévoit notamment 21 captations sportives pour la saison 2013/2014. Fort de l'engouement du public breton pour regarder ces retransmissions en direct ou en différé, l'augmentation du nombre de captations sportives pour la saison 2014/2015 sera étudié en cours d'année.

Indicateur 4 : Nombre de compétitions soutenues par la Région				
2010 / réalisation	2011 / réalisation	2012 / réalisation	2013 / réalisation	2014 / cible
188	202	198	187	180

> **Projet de délibération**

Je vous propose sur le programme 751 « Développer le sport en région »

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 500 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 345 000 € au titre de l'exercice 2014 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 5 000 000 € ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 345 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'M' and '2'.

Pierrick Massiot